



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 31 août 2020 à 17h30

- Décide que les frais d'électricité des locaux communaux de l'Auberge soient partagés entre les différents locataires ;
- Décide de porter au budget 2021 le montant de Chf 2'843.30 pour le remplacement de stores à l'école ;
- Décide, suite à une démission immédiate, de recruter une nouvelle maman de jour (AMF) ;
- Décide de confirmer une offre informatique se montant à Chf 2'640.—pour la gestion financière du RAB ;
- Décide de lancer la procédure usuelle pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur parcelle N° 499, sise rue du Sétif 53 ;
- Décide de soumettre à la consultation publique une requête d'abattage d'arbre sur la parcelle N°951, à la Cézille ;
- Décide de formuler son accord, sous strictes conditions (mesures Covid-19), à la réalisation du troc du ski Club le 07 novembre prochain ;
- Décide d'engager au pied levé un/e auxiliaire afin de remplacer une employée du RAB en congé maladie ;
- Décide d'approuver le préavis N°09/20 relatif à l'arrêté d'imposition 2021 ;
- Décide d'approuver le préavis N°10/20 relatif à la révision du PGA et son règlement (RPGA), en vue de la levée des oppositions.

La Municipalité